

INDEMNITES COMPENSATOIRE POUR CDD

Par **LHOMME ARTOIS**, le **04/08/2015** à **08:35**

Bonjour

Petite question pour membre de ma famille

Voilà inscrit à Pole emploi suite rupture conventionnelle, il vient d'avoir une proposition d'emploi en CDD (contrat saisonnier pour ramasser des pommes de terre) Sachant qu'il touchera salaire minimum au contraire de ce qu'il touche à Pôle emploi.

N'a t'il pas le droit à une compensation du fait que ce soit un CDD ??

Cordialement

Par **P.M.**, le **04/08/2015** à **09:18**

Bonjour,

En cas de reprise d'activité avec des droits restants, le salarié a droit à une indemnité différentielle si le salaire est inférieur à celui de l'activité perdue...